

COMMUNE DE FREMENIL

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 002.2019 du 28 janvier 2019, le maire de FREMENIL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale de la commune de FREMENIL.

A cet effet, Monsieur MARCHAL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de FREMENIL du jeudi 28 février 2019 au lundi 01 avril 2019 inclus soit 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

lundi de 17h à 19h

jeudi de 9h à 12h

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de FREMENIL les:

*Jeudi 07 mars 2019 de 10 heures à 12 heures

*Lundi 18 mars 2019 de 17 heures à 19 heures

*Samedi 30 mars 2019 de 10 heures à 12 heures

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à la mairie de Fréménil au nom du commissaire-enquêteur ou à l'adresse mail suivante : mairie.fremenil@wanadoo.fr avant 19h le lundi 1 avril 2019.

Le dossier sera également consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54210>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de carte communale, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Toutes informations utiles sur le projet peuvent être demandées à M. le maire de la commune de FREMENIL.